



ÉCOLE FRANÇAISE DE BELGRADE | FRANCUSKA ŠKOLA U BEOGRADU
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE
Tél. : 00.381.11 369 17 62 | Fax : 00.381.11 265 30 99
site : www.efb.rs | e-mail : efb.admi@efb.rs
facebook : <http://www.facebook.com/francuskaskola/>
insta : https://www.instagram.com/ecole_francaise_de_belgrade/



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Compte rendu du Conseil de gestion numéro 4 du 16/12/2021 Réunion en présentiel

Liste des présents :

Membres avec voix délibérative :

- M. François ALLAIN, Président,
- M. Olivier BRESSARD, parent élu, Trésorier
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu
- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire,
- Mme Marija RADIC, parent élue, Vice-présidente
- Mme Leila SEGHIER, parent élue, Vice-Trésorière
- M. Nathanaël TILLY, parent élu
- M. Bojan MITROVIC, parent élu
- M. Paul Henry PRESSET, parent élu

Membres avec voix consultative :

- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'EFB,
- Mme Murielle DUCROO, Directrice de l'EFB,
- M. Milan MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- M. Mehmet MEYDAN, Consul de France
- M. Stanislas PIERRET, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle

Excusés :

- Mme Muriel BERGEON-COURTOIS, parent élue, donne procuration à Mme HEAM
- M. Roland JANKOVIC, aucune procuration donnée

Voix exprimables en début de session : 10

Mot du président :

Le président présente l'ordre du jour de la réunion. Un rappel est fait sur le fait que tous les membres du conseil de gestion sont des parents bénévoles qui donnent de leur temps dans l'intérêt exclusif des enfants.

Le travail du conseil de gestion est encadré par un règlement intérieur et il est important que l'ensemble de ses membres exerce leur mandat avec pragmatisme, respect les uns envers les autres et rigueur tant dans les échanges internes qu'avec les parents membres actifs de l'EFB.

La rigueur et la tenue attendue des membres du conseil de gestion impliquent un devoir de réserve et également l'importance de ne pas encourager ni donner suite à des rumeurs, parfois nocives voire calomnieuses, qui sont lancées dans le but de décrédibiliser le travail de l'ensemble du conseil de gestion, dont les membres se doivent d'être solidaires.

I/ Composition des groupes de travail (commissions) internes au CG

Les groupes de travail internes au conseil de gestion sont des groupes informels créés afin de faciliter et fluidifier le travail de l'ensemble du conseil dans ses missions. Ils sont créés en fonction des besoins et/ou problématiques à gérer et sont composés de membres volontaires.

Les membres du conseil de gestion sont invités à s'inscrire aux différents groupes actuellement actifs :

Commission immobilière :

Mme RADIC, Mme SEGHER, M. MITROVIC, M. PRESSET, M. PIERRET, M. ALLAIN.

Commission révision des textes de gouvernance :

Mme RADIC, M. BOJIC, M. TILLY, M. MEYDAN, M. ALLAIN, Mme DUCROO

Commission plan stratégique :

Mme CHOURRE, M. MARTINOVIC, M. PRESSET, Mme BERGEON-COURTOIS, M. TILLY, Mme SEGHIER, M. HIDDINGA.

La commission passage à l'entité serbe n'a plus lieu d'être.

Le conseil de gestion pourra créer, en fonction des situations et besoin, une ou plusieurs autres commissions de travail.

II/ Gestion de la sortie des classes (point rendez-vous des parents)

Le changement des rythmes scolaires et des horaires a pour conséquence une modification du flux des parents aux abords de l'école ce qui peut devenir problématique parfois, surtout en présence de la situation sanitaire liée au Covid.

Le problème a été remonté par certains parents tant auprès de la direction que de certains membres du CG. Les équipes pédagogiques sont mobilisées pour assurer la sécurité des enfants et la gestion des flux lors des plages horaires de sortie et d'entrée des élèves dans l'établissement.

III/ Point sur les communications internes/externes au conseil de gestion

Une discussion a lieu concernant les différentes communications qui peuvent avoir lieu tant entre les membres du conseil de gestion qu'avec les parents.

Un point est fait à propos des difficultés qui ont eu lieu lors des fortes chutes de neige sur Belgrade ayant eu pour conséquence la chute d'une branche d'arbre aux abords de l'école et la nécessité de faire en sorte d'accueillir les enfants dans des conditions de sécurité optimale. Plusieurs parents se sont plaints du manque de réactivité et de communication de la part de la direction.

M. MARTINOVIC précise à ce sujet que dès le dimanche les services de la municipalité de Belgrade ont été contactés sans succès tout comme les sociétés privées qui auraient pu intervenir. Ce sont donc les équipes de l'école, même les personnels

dont ce n'est pas le travail, qui se sont mobilisées afin de dégager les voies, déblayer les cours. La branche d'arbre sur la voie étant tombée sur une ligne électrique, il a fallu prendre toutes les précautions nécessaires. M. MARTINOVIC précise qu'un personnel de l'établissement a été victime d'un accident du travail lors de ces opérations.

Un point est également réalisé concernant le manque de chauffage dans plusieurs salles qui a eu pour conséquence une mobilisation de certains parents mécontents auprès de certains membres du CG. La direction rappelle ici qu'il s'agissait d'un problème factuel, qui a été réglé dans les meilleurs délais. Elle rappelle par ailleurs à ce propos que seule la direction est à même de répondre aux parents dans le cadre de ces problématiques.

Cette discussion amène les membres du CG à évoquer la question des communications d'urgence. Tous les membres conviennent que suivant la situation, une communication « en urgence » doit être mise en place afin d'échanger en transparence avec les parents.

D'une manière générale, il est rappelé que face à une situation problématique au sein de l'école les membres du CG doivent dans un premier temps communiquer avec la direction, afin d'une part de s'informer du problème, des mesures envisagées le cas échéant et d'autre part de ne pas transmettre des informations erronées et/sans fondement auprès des membres extérieurs au CG. Les membres du CG doivent par ailleurs veiller à ne pas tenir et/ou encourager des propos radicaux, déplacés ou calomnieux sur les réseaux sociaux.

Les membres du CG doivent travailler et communiquer en collégialité. Cela n'empêche pas les divergences de point de vue, l'expression du désaccord dans le cadre des discussions, mais implique le respect des décisions prises de manière collégiale et démocratique dans le cadre des votes internes au CG.

IV/ Point projet immobilier

Plusieurs parents s'interrogent toujours concernant le projet immobilier en cours, et ce malgré les réunions d'information mises en place.

Il est rappelé que le contrat a été signé, que le dossier avec les exigences de construction et de réalisation a été déposé auprès des autorités de la ville de Belgrade et que le dossier est en cours d'analyse. Il est par ailleurs redit que ce contrat n'est pas un engagement d'achat, mais laisse l'opportunité à l'EFB, si elle le désire de le faire plus tard.

Il est également rappelé que le contrat est consultable par tout membre de l'association sur rendez-vous, auprès de M. MARTINOVIC, et ce depuis mi-novembre. Que malgré cette opportunité, peu sont venus le consulter.

Les membres du CG comprennent et entendent le mécontentement de certains parents quant à ce projet, acceptent la discussion et le débat, mais déplorent les communications tronquées, voire biaisées, sans recherche d'informations factuelles et objectives.

Un membre du conseil de gestion soulève un point concernant le montant de 6.630.433 dinars versés au profit d'un cabinet d'architecte pour la réalisation de plan et cahier des charges concernant le projet hippodrome. Ce membre demande si ce montant a fait l'objet d'une approbation par le CG, puisque, selon les statuts, toute dépense supérieure à 5 000€ doit faire l'objet d'une approbation par le CG.

Le directeur exécutif répond que non, puisqu'il ne s'agit en aucun cas d'une dépense mais d'une avance qui sera soit déduite du loyer, dans l'hypothèse où nous emménageons sur le futur site, soit remboursée si le projet n'est pas mené à terme. Cette modalité a fait l'objet d'un avenant au contrat initial.

La question est posée d'un risque financier pour l'EFB avec le projet immobilier sélectionné. La question est à corréliser avec le nombre d'élèves inscrits dans l'établissement, dans un marché des écoles internationales particulièrement concurrentiel à Belgrade, ainsi qu'avec l'engagement et le soutien de l'AEFE.

Sans projet de déménagement ni solution à court ou moyen termes, l'école ne pourra pas se développer, améliorer la qualité de son enseignement et des conditions de celui-ci (il est rappelé que la sécurité des élèves est au cœur des préoccupations de chacun), ni augmenter ses effectifs, ce qui aboutira à une augmentation régulière des frais de scolarité. Par ailleurs, les coûts liés à une mise aux normes de sécurité de l'ensemble des bâtiments ne sont pas assumables par l'école et ne seront pas pris en charge par l'organisme bailleur, Dipos. À terme, le risque est que l'AEFE et l'État se désengagent et que l'école s'efface petit à petit du paysage des écoles internationales présentes à Belgrade.

Le projet immobilier, dont il est rappelé qu'il a été sélectionné parmi plusieurs projets et opportunités par la commission immobilière puis débattu en conseil de gestion avant d'être voté, permettra à l'établissement de développer son attractivité, d'accueillir les élèves dans des conditions et exigences de sécurité exigées par la législation,

d'augmenter ses effectifs. Cette augmentation d'effectifs des élèves est prévisible et correspond aux projections qui avaient été réalisées à propos du projet Waterfront. En attendant, l'EFB dispose par ailleurs des fonds nécessaires pour assurer le fonctionnement de la structure. Quant aux frais de scolarité, il est rappelé que l'augmentation de ceux-ci est plafonnée à un maximum de 5 % par an. C'est une sécurité pour les parents.

Enfin, il est rappelé que l'AEFE, qui a validé le projet, a validé le versement d'une aide à hauteur de 300 000 €, somme qui sera à lui reverser en cas d'abandon du projet.

V/ Demande de prise de parole de M. MITROVIC

Membre du conseil de gestion, M. MITROVIC demande à pouvoir s'exprimer et relayer différentes questions, remarques des parents qui l'ont sollicité sur différents points. Ci-dessous les questions (reproduites exactement en italiques) et les réponses apportées par le CG.

En préalable à toute réponse donnée, certains membres du Conseil de gestion déplorent que toutes ces demandes soient anonymes et sont l'objet « des familles », dont on ne sait si elles représentent l'opinion d'une ou de 50 familles. Le CG reçoit régulièrement et directement des demandes de la part des parents qui ont toujours été libres de s'adresser à lui, de même qu'à la direction. Toute expression est la bienvenue, dans la mesure où elle reste courtoise et dans la limite de la légalité.

1/ Commission immobilière et contrat de déménagement

Présentation du contrat par PV avec la possibilité d'achat détaillée et à quel montant après combien de temps de location avec les conditions ainsi que les versements déjà effectué à ce projet et pourquoi les noms des parcelles ne correspondent pas au secrétariat de l'urbanisme à celle de l'investisseur.

A mettre dans PV pour apporter les informations aux familles concernant le déménagement à l'hippodrome et les risques financiers, la différence de la location entre l'école actuelle (Dipos) 25 000.- euros mensuel et 55 000.- euros mensuel à l'hippodrome et si nous n'arrivons pas à avoir 35 élèves supplémentaires qui va amortir les coûts ?

Réponse : le contrat est consultable sur rendez-vous auprès du directeur exécutif.

Explication aux parents du bonus/prime en fin d'année du directeur exécutif et les conditions pour les obtenir avec les descriptions décrite dans le PV pour apporter une transparence aux parents à qui on le doit. Les familles veulent comprendre les résultats à fournir pour que le directeur puisse obtenir ses primes.

Réponse : Pour rappel, le conseil de gestion est composé de parents élus par les membres de l'EFB qui exercent leur mission dans le respect des dispositions statutaires.

Le contrat du directeur exécutif, tout comme les contrats et décisions d'embauche de tous les personnels de l'établissement, de même que les différentes primes y afférent le cas échéant, ont fait l'objet d'une négociation, d'un débat et d'un vote du conseil de gestion, le tout ayant été retracé dans les PV précédents qui sont consultables sur le site internet de l'école. Voici les informations demandées relatives au système de bonus du directeur exécutif.

III LE SALAIRE ET LES AUTRES REMUNERATIONS	III ZARADA I DRUGA PRIMANJA
<p data-bbox="453 1021 544 1048">Article 12</p> <p data-bbox="285 1050 715 1149">Le salaire brut mensuel de base de l'employé(e) sera de [redacted] rsd brut. Ce salaire est réglé en dinars après déduction des contributions sociales et des taxes personnelles.</p> <p data-bbox="285 1178 715 1227">L'employé percevra une prime sur objectif de 10% de son salaire brut mensuel.</p> <p data-bbox="285 1229 715 1256">Cette prime se décompose selon les critères suivants:</p> <ul data-bbox="285 1258 715 1529" style="list-style-type: none">2% : exercice financier neutre ou positif2% : amélioration du résultat annuel vs budget initial (minimum 30% d'amélioration pour prétendre à cette part)2% : atteinte objectif projet n°1 (défini lors de l'entretien d'évaluation de début d'année)2% : atteinte objectif projet n°2 (défini lors de l'entretien d'évaluation de début d'année) =2% : appréciation global de fonctionnement (avis émis par le CG, le président et la/le proviseur). <p data-bbox="285 1559 715 1686">En plus de la rémunération au sens du paragraphe 1 du présent article, l'Employé a également le droit aux primes ou autres avantages en conformité avec le Règlement du travail et/ ou le Code de Travail.</p>	<p data-bbox="951 1010 1026 1037">Član 12.</p> <p data-bbox="778 1039 1193 1137">Osnovna mesečna Bruto zarada zaposlenog odgovara iznosu od [redacted] rsd bruto. Zarada se isplaćuje u dinarima nakon odbijanja doprinosa i poreza.</p> <p data-bbox="778 1167 1193 1265">Zaposleni ce primiti premiju od 10% njegove mesečne bruto zarade prema zadatom cilju. Ova premija je podeljena prema sledećim kriterijumima:</p> <ul data-bbox="778 1267 1193 1518" style="list-style-type: none">2%: neutralna ili pozitivna finansijski rezultat2%: poboljšanje godišnjih rezultata u odnosu na početni budžet (najmanje 30% poboljšanje za ostvarivanje ovog procenta).2%: postizanje cilja po projektu br. 1 (definisano tokom evaluacionog intervjua početkom godine)2%: postizanje cilja po projektu br. 2 (definisano tokom evaluacionog intervjua početkom godine)=2%: globalno procenjivanje funkcionisanja (mišljenje izdalo UO, predsednik i upravnik-ca). <p data-bbox="778 1559 1193 1653">Osim zarade u smislu stava 1. ovog člana, Zaposleni ima pravo i na odgovarajuću naknadu zarade i uvećanu zaradu u skladu sa Pravilnikom o radu i Zakonom o radu.</p>

La sénatrice met en garde et souligne les augmentations des frais de scolarité pour plusieurs écoles dans ses écrits. Comment garantissez-vous aux parents la future gestion et l'augmentation de nouveaux élèves dès le déménagement.

Si à présent comme les finances nous le démontre que nous sommes en négatif et que nous faisons du déficit, comment pouvez-vous être sûr de trouver 35 élèves

supplémentaires pour assurer un équilibre financier en déménageant à l'hippodrome sans calculer tous les autres frais à venir.

Pour résumer à insérer impérativement au PV, l'hippodrome nous coutera 660 000.- euros par années, et à présent nous sommes à 300 000.- euros annuel chez Dipos, garantissez-vous cette augmentation dès le départ à l'hippodrome ou ceci sera répercuté sur les frais de scolarité sur le dos des familles dès le passage à l'hippodrome.

Réponse : L'augmentation des frais de scolarité est plafonnée à 5 % annuel. Un déménagement, quel que soit le projet sélectionné, améliorera dans tous les cas les conditions d'accueil des élèves, leur sécurité et les conditions d'apprentissage. Ce ne peut être qu'une source d'attractivité pour la structure.

L'EFB risque elle une faillite et l'avez-vous envisagé ?

Réponse : L'EFB ne risque pas de faire faillite, le modèle économique de l'école est viable et nos réserves financières nous permettront d'envisager l'avenir avec sérénité, sans oublier le soutien financier de l'AEFE.

Les parents et moi-même aimeraient connaître les frais engendrés de la commission immobilière des dernières années jusqu'à ce jour, les parents parlent des frais pour une projection de 8 pages à des coûts de 16 000.- euros pour un projet de BW comme entendu à plusieurs reprises qu'en est-il, connaissez-vous l'existence de ses frais ainsi que tous les autres ?

Pouvons-nous avoir tous les frais de la commission immobilière des dernières années jusqu'à ce jour pour avoir une idée des coûts que celle-ci en engendré, en se focalisant sur uniquement les dépenses de la commission immobilière pour commencer.

Réponses : Depuis la constitution de la commission immobilière à l'automne 2019, seul le coût d'une étude de marché d'un montant de 3 000 € a été supporté par l'EFB. Le reste résulte de l'engagement bénévole de ses membres.

Les parents demandent pourquoi doivent-ils accepter de payer les erreurs de la direction pour un licenciement abusif qui à présent nous coûtera au minimum 500 000.- euros pour l'affaire XXXX, l'erreur n'ai pas au niveau des parents qui grâce à eux

environs 1 millions 700 000.- ont été économisés et maintenant ils doivent être amputés aux économies durement gagnés ces dernières années.

Pour résumer la faute a été commise par l'ancienne directrice de l'école française de Belgrade, est-ce que l'AEFE acceptera de payer les erreurs de son employé ou les parents doivent-ils déposer une plainte en France pour cette raison ?

Selon vos communications à l'assemblée générale les parents aimeraient avoir dans le PV le montant exact qui a été trouvé en accord pour régler le litige XXXXX pour apporter une entière transparence à ce litige et le montant exact du versement effectué.

Réponse : Différents contentieux, dont certains remontent à plus de 10 ans, ont été et sont en cours de résolution. Cela fait partie des missions du conseil de gestion. Les montants afférents à leurs règlements ont fait l'objet d'un provisionnement préalable, provisionnement réalisé pendant plusieurs années par les différents conseils de gestion successifs.

Par ailleurs, les modalités de règlement des litiges ont été réalisées avec l'appui et en partenariat avec les avocats de l'établissement. Certains ont fait l'objet d'une conciliation et d'un accord de confidentialité.

Le conseil de gestion communique à ce sujet en conformité et sur les conseils du cabinet d'avocat partenaire. La protection des intérêts de l'école, de même que des stratégies mises en œuvre dans le cadre de ces négociations et règlements, implique le respect d'une stricte confidentialité. Il est rappelé que les propos écrits et sous-entendus qu'ils suscitent peuvent être sujets à des plaintes à l'égard de ceux qui les tiennent.

Les parents demandent de la transparence et commencent à se poser des questions sur la gestion des finances de l'école, ce qui est de leur droit sachant qu'ils payent comme l'a fait remarquer la sénatrice Conway-Mouret qui relève déjà ce manque de transparence dans le domaine immobilier et financier des différentes écoles dans ses écrits et le sénateur Jean-Yves Leconte qui a rejoint le siège au sein du conseil d'administration de l'institut français et qui est venu rendre visite en personne au projet de l'hippodrome dernièrement confirme les écrits de la sénatrice Conway-Mouret.

Je vous lis juste quelques paragraphes des problèmes relevés par la sénatrice et il serait dommage que ses mêmes fautes se répètent à Belgrade.

Lors de l'assemblée général vous avez communiqué aux parents la validation par l'AEFE de la venue d'un inspecteur des finances, les parents souhaite savoir la date d'arrivée de la DAF à l'école française de Belgrade.

Réponse : Il n'y a pas d'inspecteur des finances au sein de l'AEFE. Les DAF sont des comptables du droit public français qui n'ont connaissance que de la comptabilité publique française et n'ont aucune compétence aussi bien en comptabilité générale qu'en contrôle de gestion. Ils n'ont par ailleurs aucune fonction de contrôle. Pour autant, une demande a été faite afin que le DAF de Bulgarie se rende effectue une mission auprès de l'EFB.

Certains parents se plaignent d'avoir reçu des remarques que s'ils sont insatisfaits de l'école française qu'ils peuvent sans autres déscolariser leurs enfants et tout simplement quitter l'école, ce qui a ouvert un débat pour la création d'une école laïque en parallèle en cas de déménagement forcé, ce qui regroupérai selon une première statistique envers les parents, environs 80 élèves dont les parents serait prêt à quitter l'école française de Belgrade dans ce cas de figure.

Réponse : L'inscription ou la désinscription d'un élève au sein d'un établissement ou d'un autre relève de la stricte liberté de chaque famille, tout comme celui de se lancer dans la création d'une structure pédagogique dédiée à la scolarisation des enfants, quelles qu'en soient les modalités. Le conseil de gestion n'a aucun moyen d'influer sur des décisions personnelles.

De mon côté je demande que tous les points relevés par les parents et communiqué de vive voix à l'instant soit inscrit dans le PV de la séance du 16 décembre 2021 dans son ensemble.

Les absents au CG et les parents pourront voir que l'ensemble de leur demande ont été transmise et ceci pourra prouver la transparence du CG et regagner la confiance perdue des parents.

2 - Transparence du CG selon règlement intérieur demandé par les parents comprenant ses dirigeants tout comme le président lui-même.

M. Mitrovic soulève la question d'un éventuel conflit d'intérêt entre les activités du Président du conseil de gestion et celles de l'école. Plusieurs membres du CG relèvent

qu'il n'y a pas de lien entre les activités professionnelles du Président et sa fonction au sein du CG et qu'aucun conflit d'intérêt ne saurait être soulevé dans ce cadre.

VI/ Questions diverses

Une discussion est lancée à propos de la priorisation effectuée dans le cadre des embauches décidées au sein de l'établissement. Tous les membres du conseil de gestion conviennent que la pédagogie doit être au cœur des préoccupations de chacun et que les embauches liées à l'enseignement doivent être prioritaires. Mais il est rappelé que cette question relève des prérogatives du proviseur selon la convention signée avec l'AEFE.

Pour autant, certains postes administratifs sont ou deviennent par ailleurs indispensables, notamment dans le cadre du développement de l'école et de son attractivité.

En l'absence de nouvelles questions et/ou commentaires, la réunion est ajournée à 20 h 05.

François Allain,
Président du CG



Julie HEAM,
Secrétaire du CG

